

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 777

présenté par

Mme Ali, M. Serva, M. Lénaïck Adam et Mme Vanceunebrock

ARTICLE 17 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport accorde une attention particulière à la surmortalité infantile dans les outre-mer et aux moyens d'y remédier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les statistiques témoignent d'une surmortalité infantile marquée dans les outre-mer par rapport à la France hexagonale. Ce phénomène dramatique, qui concerne les nouveau-nés, a parfois des causes identifiées comme à Mayotte, mais n'est pas vraiment expliqué pas sur d'autres territoires. Il nécessite par conséquent une investigation approfondie à l'échelle de chacune des collectivités ultramarines.

Cet amendement est soutenu par l'ensemble des membres de la Délégation aux outre-mer.